

AR PREFECTURE

017-200041523-20200403-DECI198\_2020-AU  
Reçu le 03/04/2020

H A U T E



Décision n°198 / 2020  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 26 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque et Maison de la Vigne et des saveurs).***

Le Président de la Communauté des Communes de Haute Saintonge décide de signer pour la Médiathèque de Haute-Saintonge;

- Un contrat d'engagement avec Madame Carole MARCHAIS, pour 8 ateliers entre le 19 février et le 18 mars 2020.

Ce contrat prévoit le remboursement des frais liés à la cuisson des terres et à l'achat de matériel sur présentation d'une facture et d'un RIB, à l'issue de la prestation.

Fait à Jonzac,

Le - 3 AVR. 2020

Le Président  
Claude BELOT